Bonjour,

Je vous présente aujourd'hui le bilan des travaux réalisés au secteur des relations de travail pour la période de novembre 2025 à novembre 2026.

Au cours de la dernière année, une part importante de notre travail a été consacrée à la négociation et à la conclusion d'une trentaine d'ententes particulières, tant individuelles qu'organisationnelles, incluant celles découlant de réorganisations administratives. Ces ententes ont permis de répondre à des situations qui n'étaient pas prévues par la convention collective et d'apporter des solutions aux réalités des milieux de travail. Elles ont également contribué à préserver les droits des personnes salariées tout en limitant les impacts de divers changements organisationnels.

Parmi les dossiers majeurs ayant retenu notre attention, la mutualisation vers le siège social de Santé Québec a occupé une place importante. Dès l'annonce de cette orientation, nous avons adopté une approche proactive afin d'en mesurer les impacts, d'accompagner les membres concernés et d'intervenir auprès de l'employeur pour limiter les conséquences sur les conditions de travail. Ce dossier demeure toujours actif et continuera d'être une priorité au cours de la prochaine année.

La question de l'ancienneté réseau a également été un sujet important. Depuis la création de l'employeur unique, les mouvements de personnel entre établissements ont soulevé de nombreux enjeux. Les relations de travail ont joué un rôle important en collaboration avec notre Fédération à la CSN.

Une partie importante de nos travaux s'effectue également par l'entremise du Comité local de relations de travail (CLRT), une instance paritaire Ce comité a permis d'aborder de nombreux enjeux touchant directement les réalités du terrain. Parmi les principaux dossiers traités, nous avons abordé plusieurs enjeux liés à l'imagerie médicale, les exigences de véhicule associées à certains postes affichés, les banques de vacances à temps partiel reportées d'année en année, l'utilisation des formulaires de disponibilité additionnelle pour les personnes inscrites à la liste de rappel et pour celles visées par la titularisation, l'octroi des affectations par la gestion des effectifs, le déploiement d'Hora+, les problématiques touchant les technologistes médicaux, le recrutement et le remplacement des hygiénistes dentaires ainsi que l'abolition de plusieurs postes en kinésiologie.

Le comité a également été appelé à traiter plusieurs enjeux liés à certaines pratiques de l'employeur, notamment le temps reconnu pour la préparation d'audits

de dossiers chez les professionnels, la notion de ratio dans les ressources à assistance continue, les attentes de l'employeur en matière d'utilisation de l'intelligence artificielle ainsi que l'évolution de l'offre de services en loisirs dans les milieux d'hébergement.

En parallèle, le Comité local d'amélioration continue a poursuivi ses travaux afin d'accompagner les changements organisationnels et de favoriser l'amélioration continue des services et des conditions de travail. Notamment sur les différents aménagements du temps de travail, sur le déploiement des projets réalisés en vertu des lettres d'entente prévues aux dispositions nationales, sur les exigences associées à certains postes ainsi que sur diverses questions liées à la formation.

Nous poursuivrons ces travaux au cours de la prochaine année et demeurerons disponibles pour porter les mandats que vous nous confierez.

Julie Tremblay

Vice-présidente aux relations de travail